

**8992/21**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**  
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 02 juin 2021

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 02 juin 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du conseil  
d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie  
et de travail pour les Pays-Bas**

E15797





**Bruxelles, le 26 mai 2021  
(OR. en)**

**8992/21**

**SOC 304  
EMPL 219**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les Pays-Bas

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les Pays-Bas. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet de  
DÉCISION DU CONSEIL

du  
portant nomination d'un suppléant

du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et  
de travail pour les Pays-Bas

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant  
la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)<sup>1</sup>, et  
notamment son article 4,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par  
les organisations de travailleurs et d'employeurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019<sup>2</sup>, du 8 juillet 2019<sup>3</sup>, du 25 juin 2019<sup>4</sup> et du  
16 septembre 2019<sup>5</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil  
d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de  
travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) L'organisation syndicale CES a présenté une candidature pour un siège à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

<sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

<sup>3</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 3.

<sup>4</sup> JO C 216 du 27.6.2019, p. 1.

<sup>5</sup> JO C 314 du 18.9.2019, p. 2.

*Article premier*

Est nommée suppléante du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 31 mars 2023:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Membres	Suppléants
Pays-Bas		M <sup>me</sup> Lottie Van KELLE

*Article 2*

Le Conseil procède ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à ..., le

Par le Conseil  
Le président